

RENSEIGNEMENTS pour les EXPOSANTS
Vide-greniers AASPP 33 – 6 octobre 2024
Avenue du président René Coty – MERIGNAC

- Le vide-greniers est ouvert aux particuliers et aux professionnels de **7h00 à 19h00**. Il comprend une centaine d'emplacements.
- Le tarif est de **3 euros le mètre linéaire** pour les exposants. L'accès du public est gratuit.
- Il n'y a pas d'emplacement réservé. La mise en place est assurée par les agents placiers selon l'ordre d'arrivée, **à partir de 07h00**.
- L'accès se fera par le rond-point rue Jean Veyri (côté école maternelle) ou par le rond-point rue Gustave Flaubert (côté lycées).
- Il est possible de garer son véhicule sur son stand **à partir de 5 mètres linéaires réservés**. Dans le cas contraire, un parking est disponible rue Jean Veyri.
- La vente de boissons et de denrées alimentaires est interdite.
- Une **buvette** mise en place par l'AASPP33 proposera des boissons chaudes ou fraîches toute la journée, viennoiseries le matin, sandwiches à partir de 11h30.
- Chaque inscription donne droit à une boisson chaude gratuite.
- Le site disposera de **deux sanitaires**.
- **Les emplacements devront être laissés propres** et libérés à 19h00 au plus tard ; **les invendus devront être ramenés par les exposants et non abandonnés sur place**.
- **Le remboursement de 3 emplacements sera offert par tirage au sort** effectué à 15h00 parmi les reçus des exposants. Les gagnants pourront récupérer leur chèque de réservation auprès du trésorier, au niveau de la buvette. ATTENTION pour participer au tirage il faut impérativement être inscrit avant le 27 septembre 2024.

INSCRIPTION :

Par courrier : **AASPP33** - 28 rue Isidore GOUBET – 33510 ANDERNOS

Par internet : ogaaspp33@gmail.com

JOINDRE :

- Le bulletin d'inscription rempli,
- La photocopie du passeport ou de la Carte Nationale d'Identité, recto-verso,
- Un chèque de **3€ par mètre linéaire** à l'ordre de AASPP33, (**envoi obligatoire par courrier, même si inscription par internet**),
- **Une enveloppe timbrée à votre nom et adresse** pour le retour du reçu d'inscription (sauf si inscription par internet).